

travaillent dans l'industrie de la transformation du poisson. A mon avis, quels que soient les critères retenus pour déterminer l'importance de cette industrie, ceci démontre très bien qu'il faudrait songer sérieusement non seulement à la soutenir, mais encore à lui donner de l'essor dans toutes les régions du Canada.

Comme l'a déjà fait le député de Comox-Alberni, je tiens à signaler qu'en Colombie-Britannique la situation des pêcheurs du Pacifique n'est pas reluisante. Le mémoire soumis par le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés le 20 février 1966 présente comme critiques les problèmes de l'industrie de la pêche côtière dans le Pacifique. Pour indiquer la situation où elle se trouve, les auteurs de ce document exposent en détails les difficultés qui se posent aux pêcheurs de la Colombie-Britannique.

Je n'entrerai pas dans le détail aujourd'hui, car nous aurons sans doute l'occasion d'étudier à fond certaines questions soulevées dans le mémoire. Nous ne saurions trop insister sur la gravité des problèmes auxquels fait face l'industrie de la pêche sur la côte Ouest, en Colombie-Britannique, et ailleurs au Canada. Dans les autres régions de notre pays, les difficultés sont sans doute différentes, mais partout se posent des problèmes particuliers dont la solution exige des efforts soutenus.

Je répète que le discours du trône parle de la présentation de mesures destinées à favoriser l'essor de notre pêche commerciale. Cet après-midi, il a été question de la conférence fédérale-provinciale tenue il y a deux ans et à laquelle on a étudié divers aspects de l'industrie de la pêche. Des tentatives y ont été faites pour mettre au point certains programmes conjoints et pour s'attaquer en commun aux problèmes de cette industrie.

J'espère que cette collaboration se maintiendra et s'étendra, car nous nous rendons tous compte que la collaboration est indispensable aux divers échelons de gouvernement, afin d'atteindre les résultats souhaités. Bien que nous reconnaissons que le gouvernement fédéral possède une très lourde responsabilité en ce qui concerne les pêcheries du Canada, les gouvernements provinciaux doivent également assumer une certaine responsabilité et collaborer avec le gouvernement fédéral à la mise à exécution des divers programmes et projets.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement des divers domaines intéressés et des problèmes qui nécessitent la mise sur pied de programmes conjoints. Le ministre les a signalés et d'autres députés en ont parlé. Mais

[M. Patterson.]

dans tous ces domaines, je crois qu'il doit y avoir une collaboration étroite, afin d'appliquer des principes judicieux de conservation, de mise en valeur, d'écoulement et tous les autres éléments que comporte cette très importante industrie. Nous accueillerons avec plaisir la présentation du projet de loi qui nous fournira des renseignements supplémentaires et nous permettra d'évaluer les diverses propositions exposées par le ministre. Nous réserverons nos remarques pour cette autre occasion.

**M. Keays:** Monsieur le président, je ne parlerai que quelques minutes du projet de résolution dont nous sommes saisis. Je manquerais à mon devoir si je ne le faisais pas maintenant, étant donné que près de 5,000 personnes de la province de Québec gagnent leur vie en exploitant les ressources de la mer. Il est regrettable qu'environ 1,100 d'entre eux gagnent moins de \$3,000 par année. Une proportion de 58 p. 100 de ces \$3,000 provient de paiements tels que l'assurance-chômage, l'assistance-chômage et les allocations familiales. Par conséquent, ces pêcheurs gagnent dans l'exercice de leur métier environ \$1,000 à \$1,200 par année. Je veux parler des pêcheurs côtiers qui sont assez nombreux et qui d'une année à l'autre éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à subsister.

La pêche hauturière a beaucoup évolué ces dernières années. En raison des progrès réalisés sur le plan technologique le besoin s'impose maintenant de songer à fournir plus d'aide aux pêcheurs. Ceux-ci doivent se mettre au courant des nouvelles installations et de leur mode de fonctionnement. Ils doivent connaître le matériel dont ils se servent. Je suis certain que dans ce seul domaine le gouvernement peut fournir de l'aide en collaboration avec les provinces et de la sorte, beaucoup contribuer à rectifier la présente situation. Les pêcheurs doivent avoir des notions technologiques et recevoir de l'aide en matière d'enseignement. J'espère que la mesure qui fera suite au projet de résolution renfermera un programme de ce genre. Des recherches s'imposent en ce qui a trait à la conservation et à la préparation des produits des pêches. Il faut aussi connaître les sources d'approvisionnement et les espèces.

J'espère que le gouvernement étudiera la possibilité de donner plus d'ampleur à certaines installations de pêche déjà existantes. Je veux parler de celle de Grande-Rivière. Cette station biologique qui avait, il y a sept ou huit ans, un personnel de 10 à 12 voit maintenant le nombre de ses employés réduit à deux ou trois. Peut-être le ministre répondra-t-il qu'on a surtout concentré les efforts à